

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie du centre communautaire, le lundi 2 juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseiller no 2
Mme Mélanie Hardy, conseiller no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseiller no 6

Sont absents :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h04 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

Réception de la Chaise des Générations par le personnel enseignant et les élèves de l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-06-93 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

25-06-94 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Les salaires payés pour le mois de mai 2025 se chiffrent à 23 329,94\$
- Les factures payées durant le mois de mai 2025 se chiffrent à 15 718,51\$

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

25-06-95 CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 mai 2025 au montant de 320 362,10 \$.

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

5.3 RAPPORT FINANCIER 2024 ET RAPPORT DE L'AUDITEUR-POUR ADOPTION

25-06-96 Considérant que la firme FBL a déposé le rapport financier consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 ainsi que le rapport des auditeurs;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance desdits rapports;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport financier pour l'exercice 2024 tel que présenté ainsi que le rapport de l'auditeur et autorise la directrice générale à signer tout document relatif à l'audit 2024.

5.4 PRIMA-PROJET INCLUSION ET ACCESSIBILITÉ DES AIRES DE CIRCULATION AU CŒUR DU VILLAGE

25-06-97 Considérant le projet *d'inclusion et accessibilité des aires de circulation au cœur du village*;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à l'intention de déposer une demande pour ledit projet en demandant l'aide financière PRIMA;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière PRIMA pour le projet *d'inclusion et accessibilité des aires au cœur du village*.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.5 POSTES CANADA-RÉVISION DE L'OFFRE DE SERVICES POSTAUX DIMINUÉE CHEZ AGISKA SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT-DEMANDE D'APPUI

25-06-98

Considérant la résolution #147-05-2025 reçue de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot demandant la révision de l'offre de services postaux diminuée chez Agiska Sainte-Hélène-de-Bagot;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Il est également résolu :

DE DEMANDER à Agiska de réviser sa décision de réduire dans les services postaux offerts à sa succursale de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

DE DEMANDER à Agiska d'offrir à nouveau les services postaux complets qui étaient offerts avant la coupure de services de 2024; et

DE DEMANDER à Postes Canada d'offrir à nouveau les services postaux complets qui étaient offerts avant la coupure de services de 2024 chez Agiska succursale Sainte-Hélène-de-Bagot; et

DE DEMANDER à Postes Canada d'apporter le support nécessaire à Agiska, succursale Sainte-Hélène-de-Bagot, et de prendre les responsabilités qui lui incombent à titre de service fédéral, afin d'offrir l'offre de service complète à ladite succursale pour les citoyens, les entreprises et les industries de la Municipalité et des municipalités environnantes; et

DE DEMANDER à Postes Canada de cesser d'imposer des mesures de réduction ou de coupures de services aux villages ruraux et plutôt d'aider ses communautés à ne pas perdre leurs acquis ni leur qualité de vie; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Postes Canada, à madame Mélissa Fontaine, monsieur Yannick Lemaire et monsieur Éric Dallaire; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution à Agiska, à madame Dominique Laforce, monsieur Éric Payette et monsieur Hugo Larouche, ainsi qu'au conseil d'administration d'Agiska; et

DE TRANSMETTRE la présente résolution au député, monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, à l'honorable Ali Ehsassi, ministre de la Transformation du gouvernement, des Services publics et de l'Approvisionnement, également responsable de Postes Canada et au premier ministre du Canada, monsieur Mark Carney.

5.6 DÉPÔT DE LA CONFIRMATION D'ACCEPTATION POUR LE PROGRAMME CIRCONFLEXE

Dépôt du courriel de confirmation de la sélection du Projet Circonflexe déposé par la municipalité.

5.7 DÉPÔT DE LA RISTOURNE REÇUE DE LA FQM ASSURANCE

La direction générale dépose la lettre de confirmation de la somme de la ristourne obtenue par la FQM assurance.

5.8 PROJET BOÎTE ACTIVE

25-06-99

Considérant le dépôt du projet « Boîte active » de la Ville de Boucherville;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Considérant qu'il serait une belle initiative d'intégrer ce type de boîte dans nos parcs municipaux, et ce, accessible à toute la population;

Considérant qu'il s'agit de boîte en métal, et qu'il s'agit d'un projet qui vaudrait la peine de soumettre à l'école Pierre-Dupuy;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de déposer le projet de Boîte active à l'école Pierre-Dupuy pour la réalisation de 3 boîtes pour l'automne 2025.

Il est également résolu de faire la demande aux enfants de l'école Saint-Hugues/Saint-Marcel de l'établissement Saint-Marcel de choisir le nom du projet, et/ou, des boîtes réalisées.

5.9 DEMANDE D'INTERVENTION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS- PROJET RÉFECTION DES TROTTOIRS EXISTANTS DANS L'EMPRISE DU CHEMIN PUBLIC APPARTENANT AU MTQ

25-06-100

Considérant que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire faire la réfection des trottoirs existants se trouvant en partie dans l'emprise du chemin public appartenant au MTQ;

Considérant la désuétude des trottoirs existants et leur dangersités;

Considérant qu'il s'agit de refaire les trottoirs existants, et non, construire de nouveaux trottoirs;

Considérant que monsieur Luc Brouillette est l'ingénieur mandaté au dossier;

Considérant que le projet sera déposé dans le cadre du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) et que celui-ci nécessite une autorisation écrite du Ministère des Transports mentionnant leur accord à faire faire lesdits travaux;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de déposer ladite demande au Ministère des Transports afin d'obtenir le permis d'intervention pour la réfection des trottoirs existants étant en partie dans l'emprise du chemin public, et ainsi, obtenir l'autorisation d'effectuer les travaux.

5.10 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE-PROJET « DES TROTTOIRS ACCESSIBLES ET SÉCURITAIRES »

25-06-101

Attendu que le programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

Attendu que le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 34 734,38\$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 31 717,12\$, soit 80 % du projet;

Attendu que la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu dit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

Pour ces motifs, sur proposition de madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée;

Certifie que madame Julie Hébert est dûment autorisée à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

5.11 FQSC-RONDE MONTÉRÉGIENNE DE VÉLO 22 ET 23 AOÛT 2025-AUTORISATION

25-06-102

Considérant la demande reçue du Club cycliste des Dynamiks de Contrecoeur qui souhaite organiser une course de vélo sur route de la Fédération québécoise des sports cyclistes sur le territoire et dans les rues de la municipalité de Massueville et sur un parcours se rendant jusqu'à St-Hugues;

Considérant le dépôt du cahier de candidatures soumis par le Club cycliste de Contrecoeur;

Sur proposition de madame Sylvie Viens,
Appuyée par monsieur William McMahon,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De confirmer l'intérêt de la municipalité à ce que cette activité se tienne sur le territoire de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu.

5.12 RÈGLEMENT FÉDÉRAL SUR LES RESTRICTIONS VISANT L'UTILISATION DES BÂTIMENTS-DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-AUX-SABLES

Le conseil ne donne pas suite.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS DU 19 ET 21 MAI 2025

La direction générale dépose le compte rendu du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ayant eu lieu le 19 mars et 21 mai 2025.

6.2 ÉTUDE DE REGROUPEMENT-RÉSOLUTION #25-39 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE LOUIS-AIMÉ-MASSUE

La direction générale dépose la résolution #25-39 de la RIPILAM mentionnant la participation à 50% de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu dans l'étude de regroupement.

7 TRANSPORT ROUTIER :

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8.1 DEMANDE D'ENTRÉE D'EAU-96 4^E RANG NORD

25-06-103

Considérant la demande d'entrée d'eau reçue pour le 96, 4^e rang Nord;

Considérant que l'entrée d'eau est inexistante sur la propriété et que l'utilisation de l'eau est nécessaire pour le bon fonctionnement du garage;

Considérant que le propriétaire s'engage à faire un chèque de 1 200\$ comme dépôt;

Considérant que le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu recommande l'acceptation à ladite demande;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Isabelle Houle et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'envoyer la demande d'entrée d'eau à la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre.

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de mai 2025. Un avis d'infraction a été donné. Une plainte a été reçue.

Un (1) permis a été émis, soit un (1) permis de démolition.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le rapport de la dernière rencontre du mois de mai pour le tournoi de soccer est déposé.

Un résumé de la programmation du camp de jour est également déposé.

Le rapport des activités du mois et des activités en cours est déposé.

11. POINT D'INFORMATION :

11.1 Camp de jour-enjeux :

- Municipalité de Saint-Pie-De-Guire
- Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

11.2 Demande de révision des lignes directrices pour la valorisation des sols contaminés du MELCCFP-Appui à la municipalité de Ogden :

- Municipalité de Sainte-Sabine
- Municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu

11.3 Demande d'intervention-Appui Municipalité de Saint-Barnabé-Sud:

- Municipalité de Saint-Hélène-de-Bagot

11.4 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

- Municipalité de Lotbinière
 - Municipalité de Saint-Pie-De-Guire
- 11.5 Demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière :
- Municipalité de Sainte-Sabine
 - Municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford
- 11.6 Résolution #2025-05-71-Décision relative à l'adhésion d'une municipalité au service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains (Municipalité de Sainte-Madeleine)
- 11.7 Résolution #2025-05-10- Décision relative à l'adhésion d'une municipalité au service de prévention incendie de la MRC des Maskoutains (Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville)
- 11.8 Résolution #2025-05-74-Autorisation relative au transfert d'actifs à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) concernant les bacs roulants verts et bleus destinés aux matières recyclables (Municipalité de Sainte-Madeleine)

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-06-104

Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h43.

Mairesse

Directrice générale